

Rhône-Alpes

Un réseau modèle pour les soins spécifiques aux handicapés

Entre 2006 et 2008, 1 000 personnes handicapées supplémentaires vont bénéficier d'une prise en charge spécifique du réseau Santé bucco-dentaire et handicap - Rhône-Alpes.

Ils sont chirurgiens-dentistes, médecins, chercheurs, acteurs de santé publique. Ils viennent de Bucarest ou de Targu Mures (Roumanie), de Marrakech (Maroc), d'Annaba (Algérie), de Lausanne (Suisse), d'Aarhus (Danemark) ou encore du Brésil pour se rendre à Lyon-Bron (69). Leur objectif ? En savoir plus sur le réseau Santé bucco-dentaire et handicap de la région Rhône-Alpes, son mode d'organisation et la démarche évaluative reposant sur les principes de l'épidémiologie clinique.

Ce réseau (*lire également La Lettre n° 23, pp. 26-29*) constitue l'un des plus anciens dispositifs opérationnels centrés sur la santé orale des personnes handicapées ou âgées et dépendantes. Il s'appuie sur l'expérience du service d'odontologie du centre hospitalier le Vinatier reconnu depuis plusieurs années comme centre de référence.

250 confrères répondent présent

Du coup, on n'étonnera personne en relevant que, depuis 1996, le réseau pluridisciplinaire et interprofessionnel s'est développé progressivement et a permis, pour l'année 2005, de répondre aux attentes et aux besoins de 1 179 patients handicapés ou dépendants.

Née dans un contexte de restructuration du service d'odontologie du centre hospitalier le Vinatier à Lyon-Bron dans le Rhône en 1996, l'idée



La coopération entre le service d'odontologie du Vinatier et dix cabinets de ville associés au dispositif a permis au réseau Santé bucco-dentaire et handicap de soigner plus de mille patients handicapés en 2006.

du réseau était à la fois de désengorger un service saturé et de mettre en place un dispositif capable de répondre à des besoins non couverts. En 2001, le dispositif est porté sur les fonds baptismaux, soit deux ans avant l'année européenne du handicap. Depuis, le réseau, intégré dans le schéma départemental 2004-2008 d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes adultes handicapées du Rhône, n'a cessé de fédérer les confrères. En 2003, à l'initiative de Fernand Carpentier, président du comité régional de coordination ordinaire (CRCO) Rhône-Alpes, une première enquête recense 250 confrères (sur 4 000 interrogés) prêts à participer à l'aventure des soins aux personnes en situation de

handicap. L'année suivante, une centaine d'entre eux est déjà sur le pont et attend de rejoindre le dispositif. Comment expliquer un tel succès auprès de praticiens ?

« Les études épidémiologiques et cliniques réalisées par notre unité de recherche mettent en lumière le travail effectué au sein du réseau et confortent la nécessité d'étendre et d'amplifier les actions » répond Eric-Nicolas Bory, président du réseau et chef du service d'odontologie du centre hospitalier le Vinatier.

Trois types de structures en relation étroite

Dans le but de favoriser l'accès aux soins bucco-dentaires et d'améliorer la santé orale des personnes han-

dicapées, un dispositif rigoureux a été conçu. Il repose sur la mise en relation de trois types de structures : des centres ressources, des centres de santé orale et, naturellement, des cabinets de ville.

Le premier centre ressource, en l'occurrence la structure hospitalière du Vinatier comprend quatre unités dentaires composées de plateaux techniques appropriés aux soins les plus complexes, notamment sous sédation consciente. Une partie de l'activité du service d'odontologie du Vinatier est réservée au réseau.

Un bilan pour mieux orienter

Au nombre de deux dans un premier temps, les centres de santé orale constituent des pôles de coordination, de dépistage, d'information et de conseil. Ils permettent d'établir un bilan bucco-dentaire pour le patient et de l'orienter vers la structure de soins la plus appropriée à ses

besoins : un cabinet de ville, le centre de santé orale lui-même ou un centre ressource.

La cellule de coordination du réseau organise également des formations pour les praticiens ainsi que pour les personnels soignants et paramédicaux des établissements de santé pour partager des référentiels communs et améliorer les pratiques. Précisons que si l'un des centres de santé orale est situé au centre hospitalier d'Aubenas (département de l'Ardèche), le second est une unité mobile de soins équipée d'un unit dentaire parfaitement opérationnel (département du Rhône).

Dix cabinets de ville sont par ailleurs associés au dispositif en 2006. Huit d'entre eux sont situés dans le département du Rhône et les deux autres en Ardèche. Par ailleurs, des référentiels spécifiques ont été adoptés ainsi qu'un dossier patient informatisé. Sans oublier des modules

obligatoires de formation des praticiens du réseau.

« Nous organisons des sessions de formation à destination des professionnels médicaux pour expliquer les particularités de la prise en charge des personnes handicapées dans le domaine de la santé orale et transmettre des compétences dans la prise en charge spécifique (soins et accompagnement aux soins) des personnes handicapées » souligne Eric-Nicolas Bory.

L'évaluation des actions du réseau devrait par ailleurs permettre la prochaine généralisation du dispositif à l'ensemble des huit départements de la région Rhône-Alpes, c'est-à-dire d'ici à 2008.

D'ores et déjà bien rôdé, le réseau attise fort logiquement la curiosité d'autres régions françaises, mais également de pays européens dans lesquels il pourrait bientôt servir de modèle. ■

Lorraine

Oncodent : coordonner le traitement bucco-dentaire

Destiné à améliorer la prise en charge bucco-dentaire des patients atteints de cancer traités dans un cadre hospitalier, le réseau lorrain Oncodent porté par Michel Pasdzierny, également promoteur du réseau Handi-Acces (dont on a déjà parlé ici) a développé une fiche de liaison permettant un échange des informations médicales entre les différents intervenants du réseau, dans un délai imparti en fonction du traitement.

Dynamique et évolutive en fonction du cheminement du patient, cette fiche de liaison constitue un dossier

informatique unique. Elle permet d'optimiser considérablement le plan thérapeutique de soins bucco-dentaires en réduisant les délais d'attente et en optimisant le partage d'informations entre les 90 confrères libéraux du réseau et les structures hospitalières associées.

Ouverte par l'oncologue référent du patient, elle est complétée par les praticiens libéraux et hospitaliers à chacune des étapes du traitement. Elle servira ensuite au comité de concertation pluridisciplinaire pour déterminer le plan thérapeutique de traitement du cancer. ■

